



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Office des normes
générales du Canada

Canadian General
Standards Board

CAN/CGSB-44.227-2017

Remplace CAN/CGSB-44.227-2008

Norme nationale du Canada

Bureaux/tables, unités de rangement et composants autostables

Office des normes générales du Canada 



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada 

Expérience et excellence
Experience and excellence



La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Services publics et Approvisionnement Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les producteurs, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques et des procédures pour l'élaboration et le maintien des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. L'ONGC entreprendra le réexamen de la présente norme dans les cinq années suivant la date de publication. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC disponible sur notre site Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html ainsi que des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Langue

Dans la présente Norme, le verbe « doit » indique une exigence obligatoire, le verbe « devrait » exprime une recommandation et le verbe « peut » exprime une option ou une permission. Les notes accompagnant les articles ne renferment aucune exigence ni recommandation. Elles servent à séparer du texte les explications ou les renseignements qui ne font pas proprement partie du corps de la norme. Les annexes sont désignées comme normative (obligatoire) ou informative (non obligatoire) pour en préciser l'application.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division des normes
Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada
K1A 1G6

Une Norme nationale du Canada est une norme qui a été élaborée par un organisme d'élaboration de normes (OEN) titulaire de l'accréditation du CCN et approuvée par le Conseil canadien des normes (CCN) conformément aux documents du CCN intitulés Exigences et lignes directrices – *Accréditation des organismes d'élaboration de normes et Exigences et lignes directrices – Approbation et désignation des Normes nationales du Canada*. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les exigences relatives aux Normes nationales du Canada à l'adresse : www.ccn.ca. Une norme approuvée par le CCN est l'expression du consensus de différents experts dont les intérêts collectifs forment, autant que faire se peut, une représentation équilibrée des intéressés concernés. Les Normes nationales du Canada visent à apporter une contribution appréciable et opportune au bien du pays.

Le CCN est une société d'État qui fait partie du portefeuille d'Industrie Canada. Dans le but d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne, l'organisme dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales. Le CCN coordonne aussi la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour promouvoir les efforts de normalisation canadiens. De plus, il fournit des services d'accréditation à différents clients, parmi lesquels des organismes de certification de produits, des laboratoires d'essais et des organismes d'élaboration de normes. On trouvera la liste des programmes du CCN et des organismes titulaires de son accréditation à l'adresse : www.ccn.ca.

Comme les Normes nationales du Canada sont revues périodiquement, il est conseillé aux utilisateurs de toujours se procurer l'édition la plus récente de ces documents auprès de l'organisme d'élaboration de normes responsable de leur publication.

La responsabilité d'approuver les normes comme NNC incombe au :

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5 CANADA

Comment commander des publications de l'ONGC :

- par téléphone — 819-956-0425 ou
— 1-800-665-2472
- par télécopieur — 819-956-5740
- par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Gatineau, Canada
K1A 1G6
- en personne — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
- par courrier électronique — ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- sur le Web — www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-44.227-2017

Remplace CAN/CGSB-44.227-2008

Bureaux/tables, unités de rangement et composants autostables

THIS NATIONAL STANDARD OF CANADA IS AVAILABLE IN BOTH
FRENCH AND ENGLISH.

ICS 97.140

Publiée, octobre 2017, par
l'Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
représentée par la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement,
la ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2017).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

Comité du mobilier et des composants autostables de bureau

(Membres votants à la date d'approbation)

Président (votant)

Comtois, M. Laboratoires Micom Inc. (intérêt général)

Catégorie intérêt général

Panning, D. BIFMA International
Jantz, J. Intertek
Stables, L. Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Catégorie producteur

Brochu, J. Teknion Limited
Ruster, R. Herman Miller Inc.
Carmona, P. Service correctionnel du Canada (CORCAN)
Barber, P. Compix Waterloo
Dykstra, T. Haworth Inc.
Musculus, J. Steelcase Inc.
Worthy, K. Global Contract Inc.

Catégorie utilisateur

Bach, A. Agence du revenu du Canada
Choo, C. Services publics et Approvisionnement Canada
Thomaes, S. Corporation de développement CIBC
Walkom, E. Ville d'Edmonton

Secrétaire (non-votant)

Panu-Anghel, C. Office des normes générales du Canada

Table des matières**Page**

1	Objet.....	1
2	Références normatives.....	1
3	Termes et définitions	3
4	Exigences générales.....	4
5	Exigences particulières relatives aux finis.....	6
6	Exigences particulières relatives aux composants	7
7	Préparation pour la livraison	11
8	Essai.....	11
9	Marquage	12
10	Options.....	12

Bureaux/tables, unités de rangement et composants autostables

1 Objet

La présente norme énonce les exigences dimensionnelles et les exigences de rendement en vue d'établir la sécurité, la durabilité et l'adéquation structurale des composants autostables des bureaux/tables et des unités de rangement, y compris les mobiliers collaboratifs. Les classeurs verticaux ne sont pas considérés comme des unités de rangement et ne sont donc pas traités dans cette norme.

La présente norme énonce également les exigences dimensionnelles et les exigences de réglage qui respectent généralement les normes ou les lignes directrices ergonomiques acceptées, notamment celles dans CAN/CSA-ISO 9241-5-F00(C2016), BIFMA G1-2013, CAESAR FINAL REPORT vol. I et II, juin 2002, comme sources de données anthropométriques. Les exigences dimensionnelles et les exigences de réglage visent à satisfaire les besoins prévus du 5^e au 95^e percentile des employés de bureau adultes.

Le choix des méthodes pour mesurer le mobilier et les composants de bureau et pour évaluer leur rendement est fondé sur l'essai des produits et l'expérience pratique des membres du Comité du mobilier et des composants autostables de bureau de l'Office des normes générales du Canada.

Les valeurs et les dimensions utilisées dans la présente norme sont exprimées en unités métriques avec les unités impériales équivalentes entre parenthèses, lorsqu'il y a lieu. Les unités métriques doivent faire foi en cas de litige.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants renferment des dispositions qui, par renvoi dans le présent document, constituent des dispositions de la présente Norme nationale du Canada. Les documents de référence peuvent être obtenus auprès des sources mentionnées ci-après.

NOTE Les adresses indiquées ci-dessous étaient valides à la date de publication de la présente norme.

Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée s'entend de l'édition ou de la révision la plus récente de la référence ou du document en question. Une référence datée s'entend de la révision ou de l'édition précisée de la référence ou du document en question.

2.1 Association canadienne de normalisation (CSA)

CAN/CSA-ISO 9241-5-F00(C2016) — *Exigences ergonomiques pour travail de bureau avec terminaux à écrans de visualisation (TEV) — Partie 5 : Aménagement du poste de travail et exigences relatives aux postures*

C22.2 N° 9.0 — *General Requirements for Luminaires* (disponible en anglais seulement)

C22.2 N° 12 — *Luminaires portatifs*.

2.1.1 Source

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès de l'Association canadienne de normalisation 178 boul. Rexdale, Toronto (Ontario) M9W 1R3 Canada. Téléphone 416-747-4044 ou 1-800-463-6727. Télécopieur 416-747-2510. Courriel sales@csagroup.org. Site Web www.shop.csa.ca.

2.2 American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC)

EP 1-2012 — *Grey Scale for Color Change* (disponible en anglais seulement).

2.2.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de l'American Association of Textile Chemists and Colorists, P.O. Box 12215, 1 Davis Drive, Research Triangle Park, NC 27709, U.S.A., téléphone 919-549-8141, télécopieur 919-549-8933, site Web www.aatcc.org, ou de IHS Markit, 200-1331 MacLeod Trail SE, Calgary (Alberta) T2G 0K3, téléphone 613-237-4250 ou 1-800-267-8220, télécopieur 613-237-4251, site Web www.global.ihs.com.

2.3 American National Standards Institute (ANSI)/BIFMA International

ANSI/BIFMA X5.5-2014 — *Desk Products* (disponible en anglais seulement)

ANSI/BIFMA X5.9-2012 — *Storage Units* (disponible en anglais seulement).

2.3.1 Source

Les publications susmentionnées peuvent être obtenues auprès de l'American National Standards Institute, 25 West 43rd Street, New York, NY 10036, U.S.A., téléphone 212-642-4980, télécopieur 212-398-0023, site Web www.ansi.org, ou de la BIFMA, 678 Front Avenue NW, Suite 150 Grand Rapids, MI 49504-5368, U.S.A., téléphone 616-285-3963, courriel email@bifma.org, site Web www.bifma.org.

2.4 American National Standards Institute (ANSI)/National Electrical Manufacturers Association (NEMA)

ANSI/NEMA LD 3-2005 — *High-Pressure Decorative Laminates* (disponible en anglais seulement).

2.4.1 Source

La publication susmentionnée peut être obtenue auprès de l'American National Standards Institute, 25 West 43rd Street, New York, NY 10036, U.S.A., téléphone 212-642-4980, télécopieur 212-398-0023, site Web www.ansi.org, ou de la National Electrical Manufacturers Association, 1300 North 17th Street, Suite 1752, Rosslyn, Virginia 22209, U.S.A., téléphone 703-841-3200, télécopieur 703-849-5100, site Web www.nema.org.

2.5 ASTM International

NOTE Les publications de l'ASTM ne sont disponibles qu'en anglais.

C297-15 — *Standard Test Method for Flatwise Tensile Strength of Sandwich Constructions*

D523-14 — *Standard Test Method for Specular Gloss*

D3359-09e2 — *Standard Test Methods for Measuring Adhesion by Tape Test*

D3363-05(2011)e2 — *Standard Test Method for Film Hardness by Pencil Test*

D4060-14 — *Standard Test Method for Abrasion Resistance of Organic Coatings by the Taber Abraser*.

2.6 BIFMA

BIFMA G1-2013 — *Ergonomics Guideline for Furniture Used in Office Work Spaces Designed for Computer Use* (disponible en anglais seulement).